

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 NOVEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID : 059-215902024-20231207-20231128DEL23-DE

20231128DEL23
S'LO

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 29

De présents : 21

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

OBJET :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A
VOCATION UNIQUE POUR LA
CREATION ET LA GESTION DE LA
FOURRIERE POUR ANIMAUX
ERRANTS, DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DE LA
COMMUNE

DELIBERATION :

Publiée le 7 décembre 2023

Rendue exécutoire le 7 décembre
2023

Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 8
décembre 2023

Le maire certifie que la délibération
a été publiée le ;

Le : 7 décembre 2023

Et que la convocation du Conseil
avait été faite

Le : 16 novembre 2023

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Michael LEROY, Laetitia PANIEZ, Alban BEZIRARD, Michel LANNOO, Benoît OERLEMANS, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Vincent DOUCHET, Lionel HOUZET, Valérie CLOUET, Jean-Pierre DUBURCQ, Jacky BOULINGUEZ, Marie-Claude ZAGULA, Christine BOCKAERT, Danielle BENOIT, François BIERVLIET, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN,

Etaient excusés avec procuration, absents :

Madame Karine PACCEU, procuration donnée à Madame Valérie CLOUET, Madame Christelle GRATIEN, procuration donnée à Madame Alizée GRATIEN, Monsieur Pierre CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Vincent DOUCHET, Monsieur Olivier JOUCLA, procuration donnée à Monsieur Alban BEZIRARD, Madame Joelle LIESE, procuration donnée à Madame Caroline CHARPENTIER, Madame Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Madame Laetitia PANIEZ, Madame Vanessa LARS, procuration donnée à Monsieur Benoît OERLEMANS, Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Michael LEROY,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

En application de l'article L211-24 du code rural et de la pêche maritime, chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde, dans des conditions permettant de veiller à leur bien-être et à leur santé, des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation.

Cette fourrière peut être mutualisée avec un autre établissement public de coopération intercommunale ou avec un syndicat mixte fermé.

Par ailleurs, le Maire détient un pouvoir de police concernant la divagation des animaux malfaisants ou féroces (Article L2212-2 du CGCT).

Par délibération en date du 1^{er} février 2022, sous la référence 20231002DEL10, la commune d'ERQUINGHEM-LYS a décidé d'adhérer au Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) pour la création et la gestion de la fourrière pour animaux errants, composé de communes des territoires de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de Communes du Pévèle Carembault.

Cette structure permettra d'offrir un service de qualité, mutualiser les dépenses de structure et de personnel.

Par délibération n°40 du 5 décembre 2022, le Conseil Municipal de Tourcoing a sollicité la création du SIVU pour la gestion de la fourrière pour animaux errants et a validé les projets de statuts afférents. Cette demande, initiée par la Ville de Tourcoing, a constitué la première étape de la création du futur SIVU.

Considérant l'arrêté préfectoral fixant le périmètre du SIVU et l'adoption des statuts correspondant, il appartient à chaque commune membre de désigner ses représentants.

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 NOVEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le
ID : 059-215902024-20231207-20231128DEL23-DE

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 29

De présents : 21

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

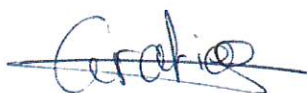
Abstention :

SIVU fourrière pour animaux errants, délégués communaux – P2. SUITE

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Alain BEZIRARD en tant que délégué titulaire et Monsieur Alban BEZIRARD, en tant que délégué suppléant, appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du futur Etablissement Public.



Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN

Adopté Pour Ampliation

Le Maire

